

Les crédits

Édouard réclamer lui aussi, à l'instar d'un nombre croissant de personnes, des mesures concrètes, et je tenais seulement à l'en remercier.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un certain nombre de mes collègues, dont le ministre des Pêches et des Océans, vous ont déjà entretenus du problème de la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest, de ses répercussions sur les stocks, des mesures nécessaires pour arriver à un développement durable des pêcheries, ainsi que des énormes efforts déployés par le gouvernement pour régler ce problème et assurer l'avenir des collectivités touchées.

Eh bien, malheureusement, nous ne pouvons créer du poisson, mais si le député est prêt à écouter, ce qui serait plutôt inhabituel pour lui, il pourra peut-être apprendre quelque chose.

L'épuisement de la biomasse de morues du nord n'est que l'exemple le plus récent, et d'ailleurs le plus critique, de l'équilibre précaire qui règne dans la nature, et dans ce cas-ci dans l'Atlantique nord-ouest, et des graves conséquences qui découlent du non-respect des mesures de gestion internationales.

Les économies des provinces de l'Atlantique, et tout particulièrement de Terre-Neuve, sont aux prises avec de nouvelles difficultés: fermeture d'autres usines, immobilisation des bateaux et pertes croissantes d'emplois. La conséquence tragique de cette situation en termes de souffrances et de misère humaines n'est que trop évidente, et c'est là une chose sur laquelle le gouvernement fait porter tous ses efforts.

[Français]

Les honorables membres de l'opposition demandent ce qu'il faut faire pour régler cette question. La stratégie que mène le gouvernement à cette fin est très claire et mes collègues en ont déjà décrit un certain nombre d'éléments. Je voudrais toutefois l'examiner avec vous de façon plus détaillée. Il y a cependant un certain nombre de points généraux que je me dois de souligner tout d'abord.

Nous réalisons notre stratégie dans le cadre d'un schéma international. Les dispositions de la Convention sur le droit de la mer constituent le droit coutumier pour ce qui est de la conservation des ressources marines vivantes. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, qui découle du droit de la mer, est l'organisme régional responsable de la gestion des pêches. L'Organisation des Nations Unies, qui est à l'origine de l'institution de la Conférence sur l'environnement et le développement, est une tribune multilatérale clé pour le règlement pacifique de problèmes internationaux.

La diplomatie bilatérale dispose de bon nombre de mécanismes visant à régler les différends. Pourtant, chaque État étant souverain, les progrès sont souvent trop lents et pénibles. Il faut utiliser tous les moyens disponibles pour voir à ce qu'un problème reçoive toute l'attention qu'il mérite et à ce que toutes les pressions possibles soient exercées afin d'en arriver à une solution.

[Traduction]

Voilà l'essentiel de la stratégie du gouvernement. La majorité des activités de pêche des flottes étrangères et toutes les activités de surpêche ont lieu au-delà de la zone des 200 milles, dans les eaux internationales, qui échappent à la compétence du Canada, sauf en ce qui concerne les navires canadiens.

Aux termes du droit de la mer, les États ont le devoir de prendre, à l'égard de leurs propres citoyens, les mesures qui s'imposent pour conserver les ressources vivantes de la haute mer. Ils ont aussi le devoir de coopérer avec d'autres États et avec les organismes régionaux. Pourtant, seuls les États du pavillon ont juridiquement le pouvoir de faire respecter ces mesures par leurs propres navires.

Le problème de la surpêche est dû aux activités de navires appartenant à des pays de la communauté européenne, surtout l'Espagne et le Portugal, et dans une moindre mesure à celles de quelques pays qui ne sont pas membres de l'OPANO, principalement le Panama et la Corée.

[Français]

Je tiens à souligner que la plupart des pays qui pêchent dans la zone de l'OPANO, notamment le Japon, la Russie, les Îles Féroé, la Norvège, le Danemark, Cuba, appuient la conservation des pêcheries, respectent les contingents qui leur sont imposés par l'OPANO et collaborent avec le Canada.

[Traduction]

Cependant, depuis 1986, année où la CEE a commencé à fixer unilatéralement ses propres contingents, les navires de la CEE ont déclaré des prises de morues, de plies rouges et de sébastes d'un total de plus de 530 000 tonnes, alors que les contingents de l'OPANO sont fixés à 100 000 tonnes. Les navires de pays non membres de l'OPANO ont pris plus de 165 000 tonnes.

Depuis 1986, la CEE et les autres pays qui ne collaborent pas avec le Canada en respectant les décisions de l'OPANO en matière de conservation, n'ont pas eu droit à des avantages dans la zone canadienne. Il est interdit à leurs navires de pêche de pénétrer dans les ports canadiens, sauf en cas d'urgence. Ils ne se voient pas accorder de quotas d'espèces excédentaires sous-utilisées dans la zone canadienne. Ils n'ont pas le droit de participer à des